

21 décembre 2007

Monsieur le Président, (Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire général),

La réunion que j'ai tenue avec vous le 19 décembre, en présence du Premier ministre et des ministres concernés, est une première dans notre pays.

Elle nous a permis d'identifier ensemble, Etat, syndicats et patronat, les principaux thèmes à l'ordre du jour de l'agenda social 2008 dans les domaines de l'emploi, du pouvoir d'achat et des relations sociales. Pour chacun de ces thèmes, nous avons défini un calendrier et une méthode de travail.

Je suis heureux que cette réunion ait été constructive. En effet, je suis convaincu que les changements dont notre pays a besoin ne peuvent réussir que dans un cadre concerté, qui concilie harmonieusement les nécessités et le temps de l'action avec le dialogue social.

Comme convenu lors de notre réunion, il m'a semblé utile de vous confirmer par écrit les procédures dont nous sommes convenus. Le Premier ministre veillera à ce que le gouvernement les mette en œuvre dans les meilleures conditions.

Suivant les thèmes, deux cas de figure ont été retenus :

- La négociation nationale interprofessionnelle. Si un accord est conclu entre partenaires sociaux, le gouvernement en assurera la transposition dans des projets de loi, qu'il soumettra au Parlement. Si un accord ne peut être trouvé, il sera alors utile que vous puissiez nous transmettre un relevé de conclusions recensant les points de consensus et de désaccord. Sur cette base, et après vous avoir consulté, le gouvernement élaborera un projet de loi dont il aura la responsabilité.
- La concertation préalable avec les partenaires sociaux. Après cette concertation, le gouvernement adoptera ou proposera au Parlement les dispositions nécessaires.

Il a été convenu que les thèmes suivants relevaient de la négociation nationale interprofessionnelle.

S'agissant de la modernisation du marché du travail, vous m'avez indiqué que les dernières réunions de négociation entre syndicats et patronat étaient prévues les 9 et 10 janvier. En cas d'accord, le ministre du Travail, des relations sociales et de la solidarité invitera les organisations signataires à le rencontrer autour du 15 janvier pour qu'elles lui fassent part de leurs conclusions.

Les questions relatives au développement de la négociation collective (représentativité des organisations, conditions de validité des accords, dialogue social dans les PME) relèvent également de la négociation entre partenaires sociaux. Vous m'avez dit votre intention de commencer cette négociation le 24 janvier prochain sur la base du document d'orientation que le gouvernement vous a transmis le 18 juin dernier. Comme cela a été indiqué lors de notre réunion, le gouvernement vous transmettra dans les tous prochains jours un addendum à ce document sur deux sujets : le financement des organisations et la négociation sur le temps de travail. Compte tenu de la date de votre première saisine, je vous demande de faire part de vos conclusions au gouvernement sur l'ensemble de ces questions à la fin du mois de mars. A noter que sur les sujets particuliers de la certification et de la publication des comptes des organisations, qui relèvent de sa responsabilité, le gouvernement proposera des dispositions au Parlement.

Sur l'ensemble de ce premier groupe de thèmes (marché du travail, représentativité et développement de l'espace contractuel), l'objectif est de permettre l'élaboration et si possible l'adoption des textes législatifs correspondants au cours du premier semestre 2008.

L'assurance chômage relève également de la responsabilité des syndicats et du patronat. Conformément au document d'orientation que le gouvernement vous a adressé le 18 juin dernier, il conviendra d'organiser une rencontre avec ce dernier afin d'évoquer "la répartition et l'articulation des rôles entre le régime de solidarité financé par l'Etat et le régime d'assurance financé par les entreprises et les salariés".

De son côté, la nécessaire réforme de la formation professionnelle concerne une pluralité d'acteurs : Etat, partenaires sociaux et régions. Le Conseil d'orientation pour l'emploi s'est d'ores et déjà saisi de ce sujet. Ses travaux nous éclaireront utilement sur les modalités des réformes à venir. Mais ce travail doit s'accompagner, dès maintenant, de la mise en place d'un groupe tripartite (Etat – partenaires sociaux – régions) présidé par une personnalité qualifiée, qui sera chargé de nous présenter pour la fin du mois de mars ses propositions tant sur les objectifs prioritaires de la réforme, en particulier le recentrage des dispositifs et des financements vers les salariés les moins qualifiés et les demandeurs d'emploi, que sur les méthodes les plus appropriées pour les atteindre. Ce sera sur la base de ces travaux que nous déterminerons ensemble, au printemps, l'articulation des actions à mettre en œuvre, même s'il apparaît dès à présent qu'un renvoi à la négociation sera de toutes façons indispensable à cette échéance.

Les autres thèmes de l'agenda 2008 nécessitent une concertation préalable avec les partenaires sociaux, sans renvoi ultérieur à la négociation collective.

Je pense bien entendu ici à l'important sujet pour le pouvoir d'achat des négociations salariales et de la conditionnalité des allègements de charges. Le Conseil d'orientation pour l'emploi vient d'être sollicité pour avis. Il remettra ce dernier au gouvernement fin janvier. Sur cette base, le gouvernement saisira la Commission nationale de la négociation collective d'un projet de loi que le Parlement examinera dans les meilleurs délais.

Concernant la fusion des réseaux de l'ANPE et des ASSEDIC, le projet de loi présenté par le ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, sera adopté par le Parlement d'ici février. Il reviendra ensuite au gouvernement de prolonger la concertation pour en garantir la mise en œuvre effective.

S'agissant du développement de la participation, il est demandé au ministre du Travail, des relations sociales et de la solidarité, de réunir le Conseil supérieur de la participation pour procéder à un bilan des dispositifs en vigueur et, sur cette base, de formuler les propositions susceptibles de favoriser sa diffusion.

Enfin, le gouvernement s'engage à vous consulter et à prendre en compte vos observations pour :

- préparer et suivre le volet social de la Présidence française de l'Union européenne ;
- mettre en œuvre l'objectif de réduction de la pauvreté, avec la création du revenu de solidarité active et le déroulement du Grenelle de l'insertion, sous la responsabilité du haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté ;
- arrêter le volet emploi du Plan respect égalité des chances, qui sera présenté à la fin du mois de janvier.

Cet agenda devra être complété en janvier lors de la conférence portant sur la protection sociale. Par ailleurs, le Premier ministre tiendra une réunion en début d'année sur l'agenda de la fonction publique.

J'ai conscience que ce programme est chargé mais l'ampleur des chantiers que nous engageons ensemble est à la hauteur des besoins de notre pays et des attentes de nos concitoyens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président (Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire général), en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Nicolas SARKOZY

Destinataires :

- Bernard THIBAUT - Secrétaire général de la CGT
- François CHEREQUE - Secrétaire général de la CFDT
- Jean-Claude MAILLY - Secrétaire général de la FO
- Jacques VOISIN - Secrétaire général de la CFTC
- Bernard VAN CRAEYNEST - Secrétaire général de la CGC
- Laurence PARISOT - Présidente du MEDEF
- Jean-François ROUBAUD - Président de la CGPME
- Pierre MARTIN - Président de l'UPA